



# **DIRECTIVE COMPTABLE POUR LES ENTITÉS SUBVENTIONNÉES - ANNEXE 2**

**PRÉSENTATION ET DESCRIPTION DES COMPTES DE LA FORMULE DE  
REPORTING**

***DATE DE RÉVISION : NOVEMBRE 2021***

---

## **RENSEIGNEMENTS**

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)  
Unité Contrôle, audit et enquêtes (UCAE)  
Avenue des Casernes 2, 1014 Lausanne

---

## PLAN ET ORGANISATION COMPTABLE

---

Les établissements et les entités sont tenus d'appliquer le plan comptable de référence élaboré par la DGCS (art. 5 RCCMS), dont la structure se décompose de la manière suivante :

- bilan (comptes des classes 1 et 2) ;
- section d'exploitation (comptes des classes 3, 4 et 6) qui enregistre tous les produits et charges relatifs aux prestations, telles que définies dans l'autorisation d'exploiter délivrée par l'Etat ;
- section (comptes de classe 5) relative aux financements (produits) du mobilier et de l'entretien immobilier ainsi que les charges y relatives ;
- section de hors exploitation (comptes de classe 7) qui enregistre tous les produits et charges n'étant pas reconnus comme liés à l'exploitation.

La **classe 1 « Actifs »** est structurée comme suit :

### **Actifs circulants**

- Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme (100) ;
- Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services (105) ;
- Autres créances à court terme (106) ;
- Stocks (107) ;
- Actifs de régularisation (109) ;

### **Actifs immobilisés**

- Immobilisations financières (140) ;
- Immobilisations corporelles meubles (150) ;
- Immobilisations corporelles immeubles (160) ;
- Immobilisations incorporelles (170) ;

### **Capital social non libéré**

- Capital social non libéré (180).

La **classe 2 « Passifs »** est structurée comme suit :

### **Capitaux étrangers à court terme**

- Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services (200) ;
- Autres dettes à court terme (201) ;
- Dettes à court terme portant intérêt (203) ;
- Passifs de régularisation et provisions à court terme (204) ;

### **Capitaux étrangers à long terme**

- Dettes à long terme portant intérêt (206) ;
- Autres dettes à long terme sans intérêt (207) ;

### **Fonds affectés**

- Fonds affectés (208) ;

### **Provisions à long terme**

- Provisions à long terme (209) ;

### **Fonds propres**

- Capital propre (210) ;
- Réserve légale issue du capital (2110) ;
- Réserve légale issue du bénéfice (2121) ;
- Réserves facultatives issues du bénéfice (2122) ;
- Autres réserves réglementaires (2123) ;

- Bénéfice ou perte résultant du bilan (2129) ;
- Propres actions (2139).

Les comptes de la **classe 6 « Produits d'exploitation »** sont regroupés comme suit :

**Taxes d'hébergement**

- Résidents domiciliés hors canton (606) ;
- Résidents domiciliés dans le canton (607) ;
- Divers produits (609) ;
- Produits sur exercices antérieurs (609b) ;

**Recettes diverses**

- Autres prestations médicales (62) ;
- Autres prestations aux résidents (65) ;
- Intérêts créanciers (66) ;
- Prestations CAT / CATp (67) ;
- Prestations au personnel et à des tiers (68) ;
- Divers, subventions d'exploitation, dons et legs (69).

Les comptes de la **classe 3 « Salaires et charges sociales »** sont regroupés comme suit :

**Salaires du personnel**

- Personnel médical (30) ;
- Personnel d'accompagnement soins (31) ;
- Personnel d'accompagnement social (32) ;
- Personnel administratif (33) ;
- Personnel hôtelier (34) ;
- Personnel technique (35) ;

**Indemnités, charges sociales, honoraires et autres charges**

- Indemnités des instances décisionnelles, de surveillance et des bénéficiaires (36) ;
- Charges sociales (parts patronales) (37) ;
- Honoraires pour prestations de tiers (non soumis AVS) (38) ;
- Autres charges de personnel (39).

Les comptes de la **classe 4 « Autres charges d'exploitation »** sont regroupés comme suit :

- Matériel médical d'exploitation (40) ;
- Produits alimentaires (41) ;
- Autres charges ménagères (42) ;
- Entretien, réparations des installations, équipements et immeubles (43) ;
- Eau et énergie (45) ;
- Intérêts sur c/c, emprunts non liés aux investissements (46) ;
- Frais de bureau et d'administration (47) ;
- Evacuation des déchets (48) ;
- Autres charges d'exploitation (49).

Les comptes de la **classe 5 « Mobilier et immobilier d'exploitation »** sont regroupés comme suit :

- Produits et charges mobiliers – *Résultat mobilier* – (51) ;
- Produits et charges d'entretien immobilier – *Résultat d'entretien immobilier* – (52) ;
- Autres produits et charges immobiliers – *Autre résultat immobilier* – (55) ;
- CAT / CATp - Produits et charges mobiliers / immobiliers – *CAT / CATp Résultat mobilier et d'entretien immobilier* – (57).

Les comptes de la **classe 7 « produits et charges hors exploitation »** sont regroupés comme suit :

- Produits et charges sur immeubles en exploitation annexe (70) ;
- Produits et charges sur domaines agricoles (71) ;
- Produits et charges sur cafétéria, kiosque (72) ;
- Produits et charges sur logements protégés - LP (73) ;
- Produits et charges sur organisation de soins à domicile - OSAD (75) ;
- Produits et charges sur encadrement socio-éducatif - PRADO (76) ;
- Produits et charges de capitaux (78) ;
- Autres produits et charges hors exploitation (79) ;
- Autres produits et charges exceptionnels (798).

Les rubriques de la **classe 8 « Variation des fonds affectés »** et « Répartition du résultat » permettent les attributions et les diminutions à / de divers fonds et réserves, voire au paiement des dividendes et tantièmes.

Les rubriques de la **classe 9** font référence aux « **Apports et prélèvements privés** ».

## COMPTES D'ACTIF (CLASSE 1)

### ACTIFS CIRCULANTS

#### 100 TRÉSORERIE ET ACTIFS COTÉS EN BOURSE DÉTENUS À COURT TERME

##### 10000 Caisses

Valeur de tous les inventaires en argent liquide sous forme de billets de banque et de pièces de monnaie, c'est-à-dire toutes les caisses principales et accessoires.

##### 10010 CCP

Soldes créditeurs de tous les comptes de chèques postaux de l'entité. Si le compte postal présente un solde débiteur (négatif) en faveur de l'Office des chèques postaux, on le mentionnera dans le compte 20300.

##### 10020 Banques

Soldes créditeurs de tous les comptes bancaires. Si le compte présente un solde débiteur (négatif), on le mentionnera dans le compte 20300.

##### 10030 Dépôts à terme

Placements fixes, placements fiduciaires, papiers monétaires.

##### 10040 Titres facilement réalisables

Valeur des actions, bons de participation, titres de parts sociales de coopératives, obligations et bons de caisse, ainsi que les titres et droits cotés facilement réalisables (court terme) et négociables en bourse.

#### 105 CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

##### 10500 Débiteur CEESV

Soldes en faveur de l'entité auprès de la Centrale d'encaissements. Si, à la date du bilan, le compte présente un solde négatif en faveur de la CEESV, ce montant figurera sous les passifs (compte 20010).

##### 10510 Débiteur Etat de Vaud (LAPRAMS)

Soldes en faveur de l'entité auprès de l'Etat de Vaud concernant les aides individuelles en relation avec les pensions (PC, LAPRAMS, aides sociales) et la contribution financière complémentaire aux courts séjours. Si, à la date du bilan, le compte présente un solde négatif (créditeur) en faveur de l'Etat de Vaud, ce montant figurera sous les passifs (compte 20020).

##### 10515 Débiteur Etat de Vaud (FinRes et subvention CAT / CATp)

Soldes en faveur de l'entité auprès de l'Etat de Vaud concernant les financements résiduels et les subventions des centres d'accueil temporaire. Si, à la date du bilan, le compte présente un solde négatif (créditeur) en faveur de l'Etat de Vaud, ce montant figurera sous les passifs (compte 20030).

### **10520 Débiteurs résidents (y.c. CAT / CATp)**

Valeur à la date du bilan de l'inventaire de tous les soldes ou postes ouverts (débiteurs) liés à la facturation, par l'entité, de la pension aux résidents et de la contribution journalière aux usagers des CAT / CATp.

### **10590 Corrections de valeurs pour pertes sur débiteurs (ducroire)**

Valeur de la provision pour pertes sur les débiteurs à risques (réf. directive comptable ch. 3.7). Cette provision concerne uniquement les créances envers les résidents (ou bénéficiaires), l'Etat, la CEESV et les assureurs, qui doivent faire l'objet d'une évaluation individuelle des risques. Le montant de la provision est imputé dans le compte 60940. Les créances jugées irrécouvrables doivent être amorties par la constatation d'une perte sur débiteurs, la perte étant imputée dans le compte 60950. Quant à la provision concernant les autres créances (y.c. hors exploitation), voir description sous compte 10669.

## **106 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME**

### **10610 Avances de frais pour résidents (y.c. compte de dépenses personnelles)**

Valeur à la date du bilan de l'inventaire de tous les soldes ouverts, en faveur de l'entité, concernant les avances aux résidents pour les différents frais (vêtements, chaussures, etc.) non encore refacturés (y.c. les soldes débiteurs des comptes de dépenses personnelles MDP des résidents).

### **10625 Débiteur Etat de Vaud (investissement)**

Valeur des soldes dus par l'Etat de Vaud à la date du bilan en faveur de l'entité, relatifs aux subventions d'investissement (forfaits, service de la dette, redevances).

### **10630 AFC, impôt anticipé à récupérer**

Valeur de l'impôt anticipé (35%) à récupérer auprès de l'AFC. Les revenus grevés de l'impôt anticipé doivent être comptabilisés à leur montant brut dans les comptes 66500 et 78600.

### **10640 Débiteurs assurances sociales**

Valeur à la date du bilan des soldes, en faveur de l'entité, des décomptes de charges sociales, soit AVS / AI / APG / AC, LPP, assurance maladie (APG), assurance accident (LAA), allocations familiales (AF), etc.

### **10650 Débiteur TVA**

Valeur des décomptes de TVA présentant des soldes en faveur de l'entité, dont le remboursement ou la compensation sera effectué lors de l'exercice suivant.

### **10660 Autres débiteurs (activités hors exploitation)**

Valeur à la date du bilan de l'inventaire de toutes les autres créances relatives aux activités hors exploitation et/ou envers des tiers distincts des "Débiteurs" susmentionnés.

### **10669 Corrections de valeurs pour pertes sur autres débiteurs (ducroire)**

Valeur de la provision pour pertes sur les autres débiteurs à risques (réf. directive comptable, ch 3.7). Un ajustement forfaitaire (5 % maximum) est admis sur les autres créances (y.c. hors exploitation) lorsque l'évaluation individuelle n'est pas possible. Le montant de la provision est imputé dans le compte 60940. Les créances jugées irrécouvrables doivent être amorties par la constatation d'une perte sur débiteurs, la perte est imputée dans le compte 60950.

### **10670 Prestations au personnel**

Valeur à la date du bilan de toutes les créances envers le personnel de l'entité sous forme de prêts, avances ou autres prestations.

### **10680 Débiteurs actionnaires ou associés**

Valeur à la date du bilan des créances à court terme envers les actionnaires ou associés de l'entité.

### **10690 Débiteurs sociétés affiliées à un groupe**

Valeur à la date du bilan des créances à court terme envers d'autres sociétés du groupe et fondations liées.

## **107 STOCKS**

### **10700 Stocks**

Valeur d'inventaire des marchandises en stock à la date du bilan.

## **109 ACTIFS DE RÉGULARISATION**

### **10900 Actifs de régularisation**

Valeur à la date du bilan des charges payées d'avance et des produits à recevoir.

## **ACTIFS IMMOBILISÉS**

Un inventaire détaillé des actifs immobilisés doit être tenu à jour de manière permanente (date d'achat, type de biens, fournisseur, prix d'achat, localisation).

## **140 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

### **14000 Dépôts de garantie**

Montants déposés à titre de garantie, tels que garantie de loyer ou autres.

### **14100 Participations permanentes**

Valeur des participations (parts du capital d'autres sociétés), qui sont détenues à titre de placement durable et qui permettent d'exercer une influence déterminante. En vertu de la loi, les parts donnant droit à 20% des droits de vote au moins sont considérées comme participations.

### **14200 Prêts à des actionnaires ou associés**

Valeur des créances à long terme envers les actionnaires et associés de l'entité.

### **14300 Prêts à des sociétés affiliées à un groupe**

Valeur des créances à long terme envers d'autres sociétés du groupe ou fondations liées.

### **14400 Prêts à des tiers**

Valeur des prêts à long terme accordés à des tiers.

### **14500 Autres immobilisations financières**

Valeur des immobilisations financières dont la désignation ne figure pas dans les rubriques précédentes. Celles-ci seront mentionnées en détail dans l'annexe II « Immobilisations » de la formule de reporting.

### **14900 Correction de moins-value**

Moins-value constatée sur la valeur des immobilisations financières.

## **150 IMMOBILISATIONS CORPORELLES MEUBLES**

Les acquisitions de mobilier et d'équipements supérieures au seuil d'activation défini dans la directive comptable en vigueur doivent être portées au bilan et faire l'objet d'un plan d'amortissement, conformément au chiffre 3.3 de ladite directive comptable.

### **15000 Mobilier et agencement (y.c. installations)**

Valeur du mobilier d'exploitation, agencement, mobilier de bureau, etc.

### **15009 Fonds d'amortissement - mobilier et agencement (y.c. installations)**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable.

### **15100 Véhicules**

Valeur des véhicules de tout genre utilisés pour les besoins de l'établissement et propriété de l'entité, par exemple les automobiles, les camionnettes et les véhicules spéciaux.

### **15109 Fonds d'amortissement - véhicules**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable.

### **15200 Équipements médico-techniques**

Valeur des installations, machines et appareils médico-techniques.

### **15209 Fonds d'amortissement - équipements médico-techniques**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable.

### **15300 Matériel informatique**

Valeur du matériel informatique (hardware et software).

### **15309 Fonds d'amortissement - matériel informatique**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable.

### **15310 Machines de bureau et outillage**

Valeur des machines de bureau et de l'outillage.

### **15319 Fonds d'amortissement - machines de bureau et outillage**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable

### **15380 Installations fixes (chauffage, ventilation, sanitaire, électrique)**

Valeur des installations fixes (chauffage, ventilation, sanitaire, électrique).

### **15389 Fonds d'amortissement – installations fixes (chauffage, ventilation, sanitaire, électrique)**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable.

### **15400 Autres immobilisations corporelles meubles**

Valeur des immobilisations corporelles meubles dont la désignation ne figure pas dans les rubriques précédentes. Celles-ci seront mentionnées en détail dans l'annexe II « Immobilisations » de la formule de reporting.

### **15409 Fonds d'amortissement - autres immobilisations corporelles meubles**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable.

## **160 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES**

Le chiffre 3.4 de la directive comptable présente les règles comptables pour le traitement des immeubles et terrains.

### **16000 Terrains**

Valeur des parcelles non bâties et des terrains bâtis, qui doit être en principe séparée du prix de construction ou d'achat des immeubles.

### **16009 Fonds d'amortissement et subventions - terrains**

Amortissements figurant dans les comptes et subventions d'investissement liés aux terrains.

### **16100 Immeubles d'exploitation principale**

Valeur des immeubles et équipements fixes dont l'affectation est directement liée à l'exploitation principale de l'établissement.

### **16109 Fonds d'amortissement et subventions - immeubles d'exploitation principale**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable et subventions d'investissement liées aux immeubles d'exploitation principale.

### **16200 Constructions et transformations**

Biens immobiliers en cours de construction ou en cours de transformation. Dès l'achèvement des travaux, le prix de revient de construction sera transféré dans la rubrique d'immobilisation corporelle immeuble concernée.

### **16209 Subventions sur constructions et transformations**

Subventions encaissées pour les constructions et transformations.

### **16300 Immeubles d'exploitation annexe**

Valeur des immeubles dont l'affectation n'est pas directement liée à l'exploitation principale de l'entité.

### **16309 Fonds d'amortissement - immeubles d'exploitation annexe**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable.

## **170 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### **17000 Immobilisations incorporelles (licences, brevets, etc.)**

Valeur des immobilisations incorporelles (p. ex. : licences, brevets, goodwill, etc.). Celles-ci seront mentionnées en détail dans l'annexe II « Immobilisations » de la formule de reporting.

### **17009 Fonds d'amortissement - immobilisations incorporelles**

Amortissements calculés et enregistrés conformément aux termes de la directive comptable.

## **180 CAPITAL SOCIAL NON LIBÉRÉ**

### **18000 Capital non libéré**

Capital-actions ou capital social non libérés par les actionnaires ou les associés.

## **COMPTES DE PASSIF (CLASSE 2)**

### **CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME**

#### **200 DETTES RÉSULTANT DE L'ACHAT DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES**

##### **20000 Fournisseurs et créanciers divers**

Valeur des dettes envers des fournisseurs résultant d'opérations d'achats pour des matières, marchandises, moyens d'exploitation, services et biens d'investissements.

##### **20010 Créancier CEESV**

Soldes créditeurs en faveur de la CEESV. Si, à la date du bilan, le compte présente un solde positif (débitaire) en faveur de l'entité, ce montant figurera sous le compte d'actif 10500.

##### **20020 Créancier Etat de Vaud (LAPRAMS)**

Soldes créditeurs en faveur de l'Etat de Vaud, notamment pour la restitution des aides individuelles (PC, LAPRAMS, aides sociales) et de la contribution complémentaire aux courts séjours.

##### **20030 Créancier Etat de Vaud (FinRes et subvention CAT / CATp)**

Soldes créditeurs en faveur de l'Etat de Vaud, concernant la restitution du financement résiduel et des subventions liées aux centres d'accueil temporaire.

#### **201 AUTRES DETTES À COURT TERME**

##### **20115 Créancier Etat de Vaud (investissement)**

Soldes créditeurs en faveur de l'Etat de Vaud, notamment pour la restitution des subventions d'investissements.

##### **20130 Autres dettes à court terme relatives aux charges salariales**

Soldes en faveur des organismes sociaux relatifs aux décomptes de charges sociales à la date du bilan, soit AVS / AI / APG / AC, LPP, assurance maladie (APG), assurance accident (LAA), allocations familiales (AF).

**20135 Dépôts des résidents**

Valeur à la date du bilan des dépôts effectués par les résidents auprès de l'entité.

**20140 Autres dettes envers les résidents (y.c. MDP)**

Valeur des autres postes ouverts à la date du bilan en faveur des résidents, y compris les comptes relatifs aux montants pour dépenses personnelles (MDP).

**20145 Créanciers résidents (y.c. CAT / CATp)**

Soldes créditeurs en faveur des résidents et des usagers CAT / CATp, concernant la facturation de la pension d'hébergement et de la contribution journalière des centres d'accueil temporaire.

**20150 Créanciers collaborateurs**

Valeur des dettes envers le personnel sous forme de salaires, gratifications, frais à payer.

**20160 Créancier TVA**

Soldes des décomptes TVA en faveur de l'Administration fédérale des contributions.

**20170 Autres créanciers à court terme (y.c. IA)**

Valeur des dettes à court terme de l'entité envers des tiers, y compris l'impôt anticipé, qui sont distincts des "Créanciers" susmentionnés.

**20180 Créanciers actionnaires ou associés**

Valeur des dettes à court terme de l'entité envers les actionnaires ou associés.

**20185 Dividendes et tantièmes**

Valeur des dividendes et tantièmes à verser aux actionnaires et administrateurs.

**20190 Créanciers sociétés affiliées à un groupe**

Valeur des dettes à court terme de l'entité envers les autres sociétés du groupe ou fondations liées.

**203 DETTES À COURT TERME PORTANT INTÉRÊT**

**20300 Banques et CCP à court terme**

Valeur des crédits bancaires et/ou CCP en compte courant. Pour les éventuels soldes créditeurs, voir sous comptes 10010 et 10020.

**20310 Créanciers actionnaires ou associés**

Valeur des dettes financières à court terme - avec intérêts - dues aux actionnaires ou associés, qui arrivent à échéance dans 12 mois au plus.

**20320 Créanciers sociétés affiliées à un groupe**

Valeur des dettes financières à court terme - avec intérêts - dues aux autres sociétés du groupe ou fondations liées, qui arrivent à échéance dans 12 mois au plus.

### **20330 Hypothèques et autres emprunts à court terme**

Valeur des dettes hypothécaires et autres emprunts à court terme - avec intérêts - garantis par un gage immobilier, arrivant à échéance dans 12 mois au plus.

## **204 PASSIFS DE RÉGULARISATION ET PROVISIONS À COURT TERME**

### **20400 Passifs de régularisation**

Valeur des charges à payer et produits encaissés à l'avance. Ce compte ne doit pas contenir de provisions.

### **20410 Provisions à court terme**

Valeur des provisions constituées pour couvrir les engagements juridiques ou les faits qui arrivent à échéance dans 12 mois au plus, fondés sur un événement passé dont le montant peut être estimé avec un degré de fiabilité suffisant, conformément au chiffre 3.6 de la directive comptable en vigueur.

## **CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME**

### **206 DETTES À LONG TERME PORTANT INTÉRÊT**

#### **20610 Banques à long terme**

Valeur des dettes bancaires sous la forme d'avances fixes ou de prêts, d'une durée de plus de 12 mois.

#### **20620 Emprunts à des tiers à long terme garantis par le DSAS**

Valeur des emprunts envers des tiers sous la forme d'avances ou de prêts, d'une durée de plus de 12 mois, garantis par le DSAS.

#### **20621 Autres emprunts à des tiers à long terme**

Valeur des emprunts envers des tiers sous la forme d'avances ou de prêts d'une durée de plus de 12 mois.

#### **20660 Hypothèques sur immeubles garantis par le DSAS - exploitation principale**

Valeur des dettes à long terme pour les biens immobiliers liés à l'exploitation principale d'une entité, garanties par le DSAS qui verse périodiquement une subvention immobilière à l'entité au titre du service de la dette.

#### **20661 Autres hypothèques sur immeubles - exploitation principale**

Valeur d'autres dettes à long terme garanties par un gage immobilier (cédule hypothécaire) qui servent au financement de biens immobiliers liés à l'exploitation principale d'une entité (dettes non garanties par le DSAS).

#### **20667 Hypothèques sur immeubles - exploitation annexe**

Valeur des dettes à long terme garanties par un gage immobilier (cédule hypothécaire) et qui servent au financement de biens immobiliers liés à l'exploitation annexe d'une entité.

#### **20680 Emprunts actionnaires ou associés à long terme**

Valeur des dettes financières de plus de 12 mois envers des actionnaires ou associés.

## **20690 Emprunts sociétés affiliées à un groupe à long terme**

Valeur des dettes financières de plus de 12 mois envers des autres sociétés du groupe ou fondations liées.

## **207 AUTRES DETTES À LONG TERME SANS INTÉRÊT**

### **20700 Autres dettes à long terme sans intérêt**

Valeur des dettes non rémunérées (sans intérêts) de plus de 12 mois envers des tiers sous la forme d'avances ou de prêts.

## **208 FONDS AFFECTÉS**

### **20800 Fonds d'entretien immobilier**

Valeur du fonds destiné à l'entretien de l'immeuble d'exploitation principale de l'établissement, conformément aux termes de la directive comptable en vigueur (chiffre 2.3).

### **20810 Fonds d'acquisition et de renouvellement mobilier**

Valeur du fonds destiné à l'acquisition et au renouvellement du mobilier ainsi qu'à l'achat d'installations et d'équipements, conformément aux termes de la directive comptable en vigueur (chiffre 2.3).

### **20815 Fonds affectés financés par les résidents**

Valeur des fonds affectés (dons et legs) provenant des résidents, qui souhaitent que leur financement soit destiné à une utilisation particulière avec ou sans clause de restitution contractuelle, conformément aux termes de la directive comptable en vigueur (chiffre 3.8).

Les réserves issues de la réévaluation du mobilier et des équipements financés par les résidents sont également comptabilisées dans ce compte.

### **20820 Fonds affectés financés par les tiers**

Valeur des fonds affectés (dons et legs) provenant de tiers, qui souhaitent que leur financement soit destiné à une utilisation particulière avec ou sans clause de restitution contractuelle, conformément aux termes de la directive comptable en vigueur (chiffre 3.8).

Les réserves issues de la réévaluation des immeubles, du mobilier et des équipements financés par les tiers sont également comptabilisées dans ce compte.

### **20825 Fonds affectés financés par l'Etat**

Valeur des fonds affectés (dons et legs) provenant de l'Etat, qui souhaite que leur financement soit destiné à une utilisation particulière avec ou sans clause de restitution contractuelle, conformément aux termes de la directive comptable en vigueur (chiffre 3.8).

Les réserves issues de la réévaluation des immeubles, du mobilier et des équipements financés par l'Etat sont également comptabilisées dans ce compte.

## **209 PROVISIONS À LONG TERME**

### **20930 Provisions à long terme**

Valeur des provisions constituées pour couvrir les engagements juridiques ou les faits qui arrivent à échéance dans plus de 12 mois, fondés sur un événement passé dont le montant peut être estimé avec un degré de fiabilité suffisant, conformément au chiffre 3.6 de la directive comptable en vigueur.

## **CAPITAUX OU FONDS PROPRE**

### **210 CAPITAL PROPRE**

#### **21000 Capital propre / Capital de fondation / Capital-actions**

Valeur des capitaux de constitution ou de fondation de l'entité (y compris les augmentations et les réductions de capitaux), conformément aux inscriptions du Registre du commerce ou de l'acte de fondation.

#### **2110 RÉSERVES LÉGALES ISSUES DU CAPITAL**

##### **21100 Réserves provenant du capital**

Valeur des réserves issues d'apport de capital, tels que les primes d'émission ou agios.

##### **21110 Autres réserves de capital**

Valeur d'autres réserves issues du capital en dehors des primes d'émission ou agios.

#### **2121 RÉSERVES LÉGALES ISSUES DU BÉNÉFICE**

##### **21210 Réserve générale issue du bénéfice**

Valeur des attributions à la réserve générale selon les termes du CO.

##### **21211 Réserve pour actions propres**

Valeur de la réserve constituée par l'entité sur la détention de ses propres actions. Si les actions propres sont aliénées ou annulées, la réserve peut être dissoute dans la limite de leur valeur d'acquisition, conformément aux termes du CO.

##### **21212 Réserve de réévaluation**

Valeur de la réserve issue de la réévaluation des immeubles (comptes 16100, 16200 et 16300) et des participations (compte 14100) s'il ressort que la moitié du capital et des réserves n'est plus couverte par suite d'une perte résultant du bilan (art. 725 CO), sous réserve de l'attestation écrite de l'organe de révision. La réserve de réévaluation ne peut être dissoute que par transformation en capital-actions, par amortissement ou par aliénation des actifs réévalués, conformément aux termes du CO.

## **2122 RÉSERVES FACULTATIVES ISSUES DU BÉNÉFICE**

### **21220 Réserves statutaires**

Valeur des réserves constituées à partir du bénéfice en conformité avec les statuts de l'entité, conformément aux termes du CO.

### **21221 Réserves à but spécifique**

Valeur des réserves qui ne sont prévues ni par la loi ni par les statuts, mais constituées volontairement et attribuées à des buts spécifiques par décision des organes dirigeants de l'entité, conformément aux termes du CO.

### **21222 Réserves à but non spécifique**

Valeur des réserves qui ne sont prévues ni par la loi ni par les statuts, mais constituées volontairement sans affectation à des buts précis par les organes dirigeants de l'entité juridique. Elles font partie des réserves libres ou ouvertes.

## **2123 AUTRES RÉSERVES RÉGLEMENTAIRES**

### **21230 Réserve spéciale (RCLPFES)**

Valeur de la réserve constituée conformément à l'art.11 du règlement RCLPFES. Son utilisation est soumise à l'accord formel de l'autorité compétente (DGCS), sur demande motivée de l'entité et, le cas échéant, sur préavis de l'organe de révision.

## **2129 BÉNÉFICE OU PERTE RÉSULTANT DU BILAN**

### **21290 Bénéfice / perte reporté(e)**

Valeur du résultat (bénéfice / perte) de l'exercice précédent à reporter au bilan.

### **21295 Bénéfice / perte à reporter**

Valeur du résultat (bénéfice / perte) de l'exercice en cours à reporter au bilan après affectations aux fonds et réserves.

## **2139 PROPRES ACTIONS**

### **21390 Propres actions / propres parts sociales (poste négatif)**

Valeur des actions propres détenues par l'entité juridique, conformément aux termes du CO.

## COMPTES DE CHARGES D'EXPLOITATION (CLASSES 3 & 4)

### 30-35 SALAIRES DU PERSONNEL

Il s'agit des salaires fixes et variables (y.c. 13<sup>èmes</sup> salaires et heures supplémentaires), des indemnités diverses, des gratifications, des primes et bonus, etc. Ils doivent être comptabilisés au brut dans les comptes ci-dessous. Ce groupe englobe également les comptes 3x300, dans lesquels sont enregistrées, au crédit, les prestations des assurances sociales, notamment les allocations reçues pour perte de gains, indemnités de maladie et accidents, etc.

#### 30 PERSONNEL MÉDICAL

##### 30100 Personnel médical

Salaires et autres rémunérations du personnel médical.

##### 30300 Indemnités pour incapacité de gain - personnel médical

Prestations des assurances sociales reçues pour le personnel médical, telles que les allocations pour pertes de gain, indemnités de maladie et accidents, etc.

#### 31 PERSONNEL D'ACCOMPAGNEMENT SOINS

##### 31100 Personnel d'accompagnement soins

Salaires et autres rémunérations du personnel d'accompagnement soins.

##### 31300 Indemnités pour incapacité de gain - personnel d'accompagnement soins

Prestations des assurances sociales reçues pour le personnel d'accompagnement soins, telles que les allocations pour pertes de gain, indemnités de maladie et accidents, etc.

#### 32 PERSONNEL D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

##### 32100 Personnel d'accompagnement social

Salaires et autres rémunérations du personnel d'accompagnement social.

##### 32300 Indemnités pour incapacité de gain - personnel d'accompagnement social

Prestations des assurances sociales reçues pour le personnel d'accompagnement social, telles que les allocations pour pertes de gain, indemnités de maladie et accidents, etc.

#### 33 PERSONNEL ADMINISTRATIF

##### 33100 Personnel administratif

Salaires et autres rémunérations du personnel administratif.

##### 33300 Indemnités pour incapacité de gain - personnel administratif

Prestations des assurances sociales reçues pour le personnel administratif, telles que les allocations pour pertes de gain, indemnités de maladie et accidents, etc.

## **34 PERSONNEL HÔTELIER**

### **34100 Personnel hôtelier**

Salaires et autres rémunérations du personnel hôtelier.

### **34300 Indemnités pour incapacité de gain - personnel hôtelier**

Prestations des assurances sociales reçues pour le personnel hôtelier, telles que les allocations pour pertes de gain, indemnités de maladie et accidents, etc.

## **35 PERSONNEL TECHNIQUE**

### **35100 Personnel technique**

Salaires et autres rémunérations du personnel technique.

### **35300 Indemnités pour incapacité de gain - personnel technique**

Prestations des assurances sociales reçues pour le personnel technique, telles que les allocations pour pertes de gain, indemnités de maladie et accidents, etc.

## **36 INDEMNISATIONS DES INSTANCES DÉCISIONNELLES, DE SURVEILLANCE ET DES BÉNÉFICIAIRES**

### **36100 Honoraires**

Honoraires et autres rémunérations versés aux instances décisionnelles et de surveillance (membres du Conseil d'administration / de fondation), en échange d'un service délivré.

### **36500 Jetons de présence**

Rémunérations accordées aux membres des instances décisionnelles et de surveillance, calculées en principe selon l'assiduité aux réunions.

### **36700 Frais**

Dépenses autorisées et engagées par les membres du Conseil, dans l'exercice de leurs fonctions au bénéfice de l'entité.

### **36800 Rémunération (pécule) des bénéficiaires - atelier productif**

Rémunérations en faveur des bénéficiaires en contrepartie de travaux réalisés dans les ateliers productifs.

### **36810 Rémunération (pécule) des bénéficiaires - atelier occupationnel**

Rémunérations en faveur des bénéficiaires en contrepartie de travaux réalisés dans les ateliers occupationnels.

## **37 CHARGES SOCIALES (PARTS PATRONALES)**

### **37000 AVS / AI / APG / AC**

Cotisations patronales versées au 1er pilier et à l'assurance-chômage. Les cotisations de l'exploitant d'une raison individuelle seront indiquées séparément dans le compte 37020.

### **37010 Cotisations allocations familiales**

Cotisations patronales versées aux caisses d'allocations familiales.

### **37020 AVS de l'exploitant (raison individuelle)**

Cotisations personnelles de l'exploitant d'une raison individuelle.

### **37100 Prévoyance professionnelle**

Cotisations patronales versées au 2ème pilier (LPP obligatoire et sur-obligatoire).

### **37200 Assurance accidents**

Cotisations patronales de l'assurance-accident (professionnel et non professionnel).

### **37210 Assurance perte de gain maladie**

Cotisations patronales de l'assurance perte de gain maladie en faveur des employés.

### **37920 Autres charges sociales**

Cotisations patronales à d'autres assurances sociales (y.c contribution CCT).

### **37930 Commission perception de l'impôt à la source**

Commission de perception de l'impôt à la source (crédit) déductible sur les versements.

## **38 HONORAIRES POUR PRESTATIONS DE TIERS (NON SOUMIS AVS)**

### **38000 Honoraires et intérimaires du personnel médical**

Honoraires facturés par des médecins extérieurs à l'entité ainsi que les paiements effectués par l'entité à des organismes de placement de personnel temporaire.

### **38100 Honoraires et intérimaires du personnel d'accompagnement soins**

Honoraires facturés par le personnel d'accompagnement soins extérieur à l'entité ainsi que les paiements effectués par l'entité à des organismes de placement de personnel temporaire.

### **38200 Honoraires et intérimaires du personnel d'accompagnement social**

Honoraires facturés par le personnel d'accompagnement social extérieur à l'entité ainsi que les paiements effectués par l'entité à des organismes de placement de personnel temporaire.

### **38300 Honoraires et intérimaires du personnel administratif**

Honoraires facturés par le personnel administratif extérieur à l'entité ainsi que les paiements effectués par l'entité à des organismes de placement de personnel temporaire.

### **38400 Honoraires et intérimaires du personnel hôtelier**

Honoraires facturés par le personnel hôtelier extérieur à l'entité ainsi que les paiements effectués par l'entité à des organismes de placement de personnel temporaire.

### **38500 Honoraires et intérimaires du personnel technique (y.c. sous-traitance technique)**

Honoraires facturés par le personnel technique extérieur à l'entité ainsi que les paiements effectués par l'entité à des organismes de placement de personnel temporaire.

## **39 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL**

### **39100 Formation et frais de perfectionnement (y.c. supervision)**

Frais de formation et de perfectionnement du personnel y compris la supervision.

### **39200 Frais de recrutement**

Frais de recrutement du personnel, tels que les annonces, les frais de déplacements des candidats, la publicité pour le recrutement du personnel, les autorisations d'entrée en Suisse, les permis de séjour et de travail, les frais d'agence de recrutement, etc.

### **39300 Dépenses en faveur du personnel**

Dépenses, tels que les cadeaux pour le personnel, les fêtes et sorties du personnel, etc.

### **39400 Frais juridiques concernant le personnel**

Dépenses liées à des litiges, à des comparutions devant le tribunal des prud'hommes, etc.

### **39500 Frais pour l'assurance qualité**

Frais relatifs à une démarche d'assurance qualité (accréditation, certification, coaching, etc.).

### **39600 Surveillance médicale et examens du personnel**

Frais relatifs à la surveillance médicale et aux examens du personnel.

### **39900 Autres charges de personnel**

Autres charges de personnel que celles mentionnées ci-dessus.

## **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

La part des charges (comptes 40 à 49) qui ne concerne pas les résidents / bénéficiaires reconnus - selon la mission de l'entité - doit être adéquatement évaluée et comptabilisée distinctement en hors exploitation.

### **40 MATÉRIEL MÉDICAL D'EXPLOITATION**

#### **40000 Médicaments et produits chimiques**

Charges liées aux sous-groupes médicaments, sang, produits diététiques, produits de désinfection (sols, instruments ou mains), réactifs et agents diagnostiques, produits chimiques à usage médical (alcool, éther, etc.), gaz médicaux et autres agents thérapeutiques.

#### **40100 Matériel de pansement, de suture et d'implantation**

Charges liées au sous-groupe matériel de pansement (bandes, compresses, gazes ou pansements de toutes sortes, ouate, tampons, plâtres, etc.) de suture (aiguilles, fils, etc.) ou d'implantation.

#### **40200 Instruments, ustensiles**

Charges de matériel d'usage courant, petit matériel, instruments et autres ustensiles, mais sans les appareils (aiguilles, pinces, seringues, abaisse-langue, bouillottes, crachoirs, drains, gants, gobelets, sondes, thermomètres, vases de nuit, etc.).

#### **40500 Prestations médicales et autres fournies par des tiers**

Honoraires facturés à l'entité par des tiers, relatifs à toutes prestations médicales et autres, par exemple des examens de laboratoires extérieurs, d'examen et de traitements à l'extérieur, d'examen dentaires externes, de séances de kinésithérapie / physiothérapie, etc. (en liaison avec les comptes 65100 et 65200).

#### **40600 Frais relatifs à l'outil d'évaluation des soins requis (PLAISIR)**

Participation financière aux frais d'évaluation PLAISIR.

#### **40900 Autre matériel médical**

Dépenses liées à l'acquisition de tout autre matériel médical.

### **41 PRODUITS ALIMENTAIRES**

#### **41000 Produits alimentaires**

Charges liées à la préparation des repas destinés aux résidents / bénéficiaires. La vente de nourriture au personnel est créditée sur la rubrique no 68000 et la fourniture de repas à domicile à la rubrique no 68010.

#### **41800 Fourniture / livraison de repas par des tiers (sous-traitance cuisine et service)**

Frais de repas livrés par une entité juridique externe (y.c. les repas livrés par un tiers exploitant la cuisine interne de l'entité).

## **42 AUTRES CHARGES MÉNAGÈRES**

### **42000 Textiles**

Charges liées aux achats de textiles nécessaires aux patients et aux employés, y compris le matériel à usage unique.

### **42100 Articles ménagers**

Charges liées aux achats de matériel d'exploitation, petit matériel, petit mobilier.

### **42200 Produits de lessive et de nettoyage**

Charges liées aux achats de produits de lessive et de nettoyage.

### **42500 Prestations de blanchissage externes (sous-traitance) y.c. leasing**

Charges relatives aux prestations de blanchissage ou de nettoyage du linge (y.c. linge en leasing) par une entité juridique externe.

### **42550 Prestations de nettoyage assurées à l'externe (sous-traitance ménage)**

Charges relatives aux prestations de nettoyage des bâtiments, de désinfection, d'entretien des sols et de lutte contre les parasites par une entité juridique externe.

## **43 CONTRAT D'ENTRETIEN, OUTILLAGE ET MATÉRIEL D'ATELIER**

### **43000 Contrat annuel d'entretien et réparation immeuble**

Charges d'entretien et de réparation d'immeuble, régies par des contrats d'entretien courant à l'image de ceux financés par les cotisations en PPE, non liés au fonds de rénovation ou d'entretien périodique.

### **43300 Contrat annuel d'entretien et réparation des installations et équipements**

Charges d'entretien et de réparation, régies par des contrats d'entretien courant, des installations et équipements (autres que ceux figurant sous 43400).

### **43400 Contrat annuel d'entretien et réparation des installations médico-techniques**

Charges d'entretien et de réparation, régies par des contrats d'entretien courant, des installations et équipements médico-techniques.

### **43800 Outillage et matériel d'atelier**

Charges pour l'outillage et le matériel d'atelier nécessaires à l'entretien et aux réparations des installations et des immeubles.

### **43850 Matériel pour atelier occupationnel / développement personnel**

Charges de matériel de bricolage et autres dépenses pour les fournitures nécessaires aux ateliers occupationnels ou de développement personnel des bénéficiaires.

## **45 EAU ET ÉNERGIE**

### **45000 Électricité ou services industriels**

Charges d'énergie électrique, telles que force motrice, flux de chaleur, flux d'éclairage, etc.

#### **45100 Gaz**

Charges liées à la consommation de gaz sous toutes ses formes (sauf les gaz médicaux), par exemple le gaz naturel, le gaz liquide en bonbonnes, etc.

#### **45200 Chauffage**

Charges de combustibles, tels que mazout, huile de chauffage, charbon, briquettes, bois, y.c. fourniture de chaleur à distance.

#### **45500 Eau (consommation, charges périodiques et taxes d'épuration)**

Charges liées à la consommation d'eau et charges périodiques pour l'utilisation de sources (y.c. taxes d'épuration), etc.

### **46 INTÉRÊTS SUR C/C, EMPRUNTS NON LIÉS AUX INVESTISSEMENTS**

#### **46000 Intérêts et frais bancaires, CCP**

Charges d'intérêts et frais sur les comptes bancaires et le CCP.

#### **46200 Intérêts sur emprunts tiers**

Charges d'intérêts et frais liés aux prêts (y.c. comptes courants) envers les tiers.

#### **46800 Intérêts et frais sur emprunts actionnaires ou associés**

Charges d'intérêts et frais liés aux prêts (y.c. comptes courants) envers les actionnaires ou associés.

#### **46900 Intérêts et frais sur emprunts sociétés affiliées à un groupe**

Charges d'intérêts et frais liés aux prêts (y.c. comptes courants) envers les sociétés affiliées à un groupe ou fondations liées.

### **47 FRAIS DE BUREAU ET D'ADMINISTRATION**

#### **47000 Matériel de bureau, imprimés**

Charges de matériel en tout genre utilisé dans les bureaux, tels qu'imprimés, photocopies, cartouches d'encre, etc.

#### **47100 Téléphones, téléfax, internet, frais de port**

Charges de téléphones, téléfax, raccordement à internet ainsi que frais de port (envois postaux, achats de timbres, etc.).

#### **47200 Journaux et documentation professionnels**

Charges pour la documentation professionnelle et technique (bibliothèque interne) dans l'entité ainsi que pour les abonnements aux journaux et publications périodiques spécialisées destinés au public (personnel, résidents, visiteurs, etc.).

#### **47400 Frais de voyages**

Charges pour les voyages autorisés, en lien avec la mission de l'entité.

#### **47500 Frais informatiques (y.c. cotisation et maintenance)**

Charges ou redevances annuelles pour l'utilisation et la maintenance de l'informatique (petit matériel informatique et logiciels, charges périodiques de licences, de mises à jour, d'entretien et de "hotline" pour le matériel et les logiciels) ainsi que les charges uniques ou périodiques pour consultants ou prestataires externes dans le domaine informatique (conseils, travaux de développement, création et maintenance de sites internet), etc.

Pour les acquisitions de matériels informatiques et de logiciels, voir les comptes de la classe 5.

#### **47600 Relations publiques / publicité**

Charges liées aux relations publiques et aux supports publicitaires.

#### **47700 Prestations administratives externes (sous-traitance)**

Charges d'honoraires pour les prestations administratives fournies par une entité juridique externe, notamment la comptabilité (générale, facturation, débiteurs, créanciers, salaires, etc.) ou l'administration générale (secrétariat, RH, direction, etc.)

#### **47800 Organe de révision, contrôle des comptes, conseils en entreprise**

Charges d'honoraires de l'organe de révision (fiduciaire), d'autres contrôleurs des comptes et des conseillers en entreprise. Les honoraires d'architecte relatifs à des constructions doivent être inclus dans le coût des immobilisations.

#### **47810 Avocats, frais d'actes et de contentieux**

Charges d'honoraires pour les avocats, frais divers de justice et d'expertises.

#### **47900 Autres frais de bureau et d'administration**

Charges diverses de bureau et d'administration, distinctes de celles susmentionnées.

### **48 ÉVACUATION DES DÉCHETS**

#### **48200 Déchets (y.c. taxes d'évacuation et voirie)**

Charges pour l'enlèvement et l'élimination des déchets et poubelles (y.c. ordures et déchets spéciaux), les charges liées au service de voirie, les taxes d'évacuation et de transport (hors taxes d'épuration des eaux), ainsi les charges de nettoyage de fosses septiques, etc.

### **49 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

#### **49000 Primes d'assurances**

Charges d'assurances pour choses (commerce), responsabilité civile (RC), ECA (incendie), dommages et bris de glaces, vols et perte d'exploitation ainsi que pour la protection juridique de l'entité (y.c. direction et employés), etc.

#### **49050 Frais pour véhicules (y.c. CAT)**

Charges relatives à l'utilisation des véhicules destinés à l'exploitation de l'établissement (essence, entretien, carburant, taxes, vignettes, assurances, plaques et consommables).

## **49100 Taxes et cotisations (sans les taxes d'évacuation des déchets)**

Taxes et cotisations en rapport avec l'exploitation de l'établissement, telles que les taxes administratives et patentes, taxes d'éclairage public, ainsi que les cotisations aux associations professionnelles et autres organismes reconnus. A l'exception des taxes d'évacuation des déchets (voir compte 48200) et des taxes pour véhicules (voir 49050)

### **49110 Versements au fonds de gestion**

Rétrocession sur le tarif journalier pour alimenter le fonds de gestion.

### **49120 Versements au fonds pertes sur débiteurs**

Rétrocession sur le tarif journalier pour alimenter le fonds pertes sur débiteurs.

### **49130 Versements au fonds apprentis**

Rétrocession sur le tarif journalier pour alimenter le fonds apprentis.

### **49140 Versements au fonds SOHO**

Rétrocession sur le tarif journalier pour alimenter le fonds SoHo.

### **49150 Versements au fonds CCICP**

Rétrocession sur le tarif journalier pour alimenter le fonds CCICP.

### **49170 Versements au fonds outils d'évaluation (PLAISIR, DELICE, PLEX)**

Rétrocession sur le tarif journalier pour alimenter le fonds d'outils d'évaluation (PLAISIR, DELICE et PLEX).

### **49180 Versements au fonds de réinsertion**

Rétrocession sur le tarif journalier pour alimenter le fonds de réinsertion.

### **49185 Versements au fonds de formation**

Rétrocession sur le tarif journalier pour alimenter le fonds de formation.

### **49190 Versements à d'autres fonds**

Cotisations versées à d'autres fonds.

### **49500 Autres charges et prestations annexes concernant les résidents**

Autres charges liées aux divertissements des résidents, tels qu'animation, etc.

### **49600 Impôts fonciers**

Charges pour l'impôt foncier dû ou payé pour l'année civile entière par le propriétaire ou l'usufruitier de l'immeuble, conformément à la décision de taxation et au décompte établis par l'autorité fiscale compétente selon la Loi sur les impôts communaux (LCom articles 19 et 20).

### **49700 Charges TVA**

Charges relatives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non récupérables par l'entité.

### **49800 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles**

Charges d'amortissements concernant les immobilisations incorporelles (groupe 170).

#### **49900 Autres charges d'exploitation**

Autres charges liées à l'exploitation de l'établissement. Il s'agit des charges d'exploitation qui ne peuvent pas être imputées dans l'un des comptes susmentionnés.

#### **49905 Charges liées aux exercices antérieurs**

Charges d'exploitation concernant les exercices antérieurs, qui n'ont pas été précédemment portées dans les comptes.

#### **49910 Charges exceptionnelles / extraordinaires**

Charges non récurrentes n'apparaissant que très rarement dans le cadre de l'activité courante d'exploitation et qui ne sont pas prévisibles. Elles résultent d'événements particuliers et exceptionnels qui ont lieu au cours de l'exercice. Ces charges exceptionnelles ou extraordinaires sont présentées à part, pour autant qu'elles soient significatives, c'est-à-dire que leur montant justifie une présentation séparée. *Ex. : charges pour indemnités pour préjudices, dotations exceptionnelles aux provisions, pertes de change exceptionnelles, pertes exceptionnelles sur aliénations d'actifs immobilisés d'exploitation, etc.*

## COMPTES MOBILIER ET D'ENTRETIEN IMMOBILIER (CLASSE 5)

### 510 PRODUITS MOBILIERS

#### 51000 Participation forfaitaire des résidents aux charges mobilières

Produits liés au forfait mobilier intégré dans le tarif journalier et destinés à couvrir les dépenses liées à l'acquisition et au renouvellement de biens et équipements mobiles nécessaires à l'exploitation (RCIEMMS).

#### 51010 Autres recettes pour l'investissement mobilier

Produits liés aux autres participations financières de tiers en relation directe avec les investissements mobiliers.

#### 51020 Produits du financement mobilier par des tiers (y.c. dons et legs affectés)

Produits liés aux financements obtenus de tiers, y compris sous forme de dons ou legs affectés, pour l'acquisition, l'entretien et le renouvellement de biens mobiliers.

#### 51030 Produits sur aliénation d'actifs mobiliers

Produits ou gains résultant du prix de cession d'un actif mobilier par rapport à la valeur comptable nette figurant au bilan à la date de la transaction.

### 512 CHARGES MOBILIÈRES

#### 51200 Entretien et réparation de biens et équipements mobiles activés

Charges d'entretien et de réparation des biens et équipements mobiles activés au bilan.

#### 51220 Achats de biens et équipements (valeur inférieure à CHF 10'000)

Charges liées à l'acquisition et au renouvellement de biens et équipements mobiles dont la valeur par objet est inférieure à CHF 10'000.- (seuil d'activation au bilan).

#### 51230 Achats de biens et équipements médico-techniques (valeur inférieure à CHF 10'000)

Charges liées à l'acquisition et au renouvellement de biens et équipements médico-techniques mobiles dont la valeur par objet est inférieure à CHF 10'000.- (seuil d'activation au bilan).

#### 51240 Locations d'exploitation

Charges de location de biens et équipements mobiles destinés à l'exploitation.

#### 51250 Leasings d'exploitation

Charges de leasing concernant les biens et équipements mobiles destinés à l'exploitation.

#### 51260 Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles meubles

Charges d'amortissements réguliers concernant les immobilisations corporelles meubles (groupe 150) destinées à l'exploitation. *La charge d'amortissement des immobilisations destinées aux activités hors exploitation doit être comptabilisée dans la classe 7.*

### **51270 Dotations aux amortissements exceptionnels / extraordinaires pour mobilier**

Charges d'amortissements exceptionnels concernant les immobilisations corporelles meubles (groupe 150). Selon la directive comptable (chiffre 3.3), en cas d'amortissements exceptionnels (hors plan), la justification de tels amortissements doit être mentionnée dans l'annexe IX de la formule de reporting.

### **51280 Intérêts d'emprunts pour investissement mobilier**

Charges d'intérêts sur les emprunts destinés à l'acquisition et au renouvellement de biens et équipements mobiles destinés à l'exploitation.

## **520 PRODUITS D'ENTRETIEN IMMOBILIER**

### **52000 Participation forfaitaire des résidents aux charges d'entretien**

Produits liés au forfait d'entretien intégré dans le tarif journalier et destinés aux dépenses visant au maintien du bâtiment d'exploitation dans un état approprié (RCIEMMS).

### **52010 Participation forfaitaire des résidents aux charges mobilières et d'entretien immobilier (HNM)**

Produits liés au forfait mobilier et d'entretien immobilier intégré dans le tarif journalier des homes non médicalisés (HNM).

## **522 CHARGES D'ENTRETIEN IMMOBILIER**

### **52200 Entretien et réparation d'immeubles - exploitation principale**

Charges visant au maintien du bâtiment dans un état approprié à son utilisation. Elles se caractérisent par leur périodicité et sont destinées à compenser une usure normale due à l'usage de l'immeuble et à l'écoulement du temps.

### **52210 Intérêts d'emprunts pour entretien des immeubles - exploitation principale**

Charges d'intérêts sur les emprunts destinés à l'entretien des immeubles d'exploitation, sous réserve de l'approbation de la DGCS.

### **52220 Charges d'amortissements d'emprunts pour entretien des immeubles - exploitation principale**

Charges résultant de l'utilisation d'emprunts contractés pour l'entretien des immeubles (vieux ou anciens), en raison de manque de fonds d'entretien au bilan et sous réserve de l'accord de la DGCS.

### **52230 Charges de mise en conformité acceptées par DGCS pour des immeubles – exploitation principale**

Charges liées à la mise aux normes des immeubles d'exploitation principale, sous réserve de l'accord de la DGCS.

## **550 AUTRES PRODUITS IMMOBILIERS**

### **55000 Loyer du personnel ou de tiers des immeubles - exploitation principale**

Produits des loyers encaissés auprès de personnes logeant dans l'entité y compris les loyers commerciaux concernant les immeubles abritant l'exploitation principale.

### **55010 Subvention des investissements reconduits (entité forme idéale)**

Produits liés aux subventions d'investissement versées par l'Etat aux entités de forme idéale.

### **55020 Correction de la subvention des investissements reconduits (entité forme idéale)**

Correction de la subvention des investissements reconduits, dont le détail est communiqué au moyen de la formule de correction du budget d'investissement.

### **55030 Redevance sur valeur immobilière (entité forme commerciale)**

Produits liés à la redevance sur la valeur immobilière versée par l'Etat aux entités de forme commerciale.

### **55040 Prestations supplémentaires (PSAC et POS) de type immobilier**

Produits liés aux prestations de type immobilier (ex. supplément pour chambre avec confort particulier) fournies par l'entité et facturées aux résidents.

### **55050 Produits du financement immobilier par des tiers (y.c. dons et legs affectés)**

Produits liés aux financements obtenus de tiers, y compris sous forme de dons ou legs affectés, pour l'achat ou la rénovation (ex. ascenseur, etc.) des biens immobiliers.

### **55060 Produits sur aliénation d'actifs immobiliers**

Produits ou gains résultant du prix de cession d'actifs immobiliers par rapport à la valeur comptable nette figurant au bilan à la date de la transaction.

### **55070 Loyer admis par DGCS (entité forme commerciale)**

Produits liés à la subvention versée par DGCS au titre des loyers reconnus pour les immeubles d'exploitation principale des entités de forme commerciale.

## **552 AUTRES CHARGES IMMOBILIÈRES**

### **55200 Intérêts d'emprunts d'investissement des immeubles - exploitation principale**

Charges d'intérêts hypothécaires relatifs aux immeubles de l'exploitation principale.

### **55210 Loyer de l'établissement et autres locations admis par la DGCS – exploitation principale**

Charges de loyers (sans les charges) payées selon le contrat de bail, relatif aux immeubles d'exploitation principale et autres locations admises par la DGCS.

## **55220 Dotations aux amortissements des immeubles - exploitation principale**

Charges d'amortissements réguliers concernant les immeubles d'exploitation principale (groupe 160). *La charge d'amortissement des immobilisations destinées aux activités hors exploitation doit être comptabilisée dans la classe 7.*

## **55230 Dotations aux amortissements exceptionnels / extraordinaires pour immobilier**

Charges d'amortissements exceptionnels concernant les immeubles (groupe 160). Selon la directive comptable (chiffre 3.3), en cas d'amortissements exceptionnels (hors plan), la justification de tels amortissements doit être mentionnée dans l'annexe IX de la formule de reporting.

## **570 PRODUITS MOBILIERS / IMMOBILIERS – CAT / CATP (EXTRA-MUROS)**

### **57000 Subvention loyer - CAT / CATp (extra-muros)**

Produits liés à la subvention versée pour les loyers des immeubles abritant les CAT / CATp extra-muros.

### **57010 Subvention équipements - CAT / CATp (extra-muros)**

Produits liés à la subvention versée pour l'acquisition et le renouvellement des équipements destinés à l'exploitation des CAT / UATp extra-muros.

### **57020 Autres produits mobiliers / immobiliers - CAT / CATp (extra-muros)**

Produits liés aux autres participations financières de tiers en relation directe avec les investissements mobiliers / immobiliers des CAT / CATp extra-muros.

## **572 CHARGES MOBILIÈRES / IMMOBILIÈRES – CAT / CATP (EXTRA-MUROS)**

### **57200 Equipements et entretien - CAT / CATp (extra-muros)**

Charges liées aux achats d'équipements et aux frais d'entretien des CAT / CATp extra-muros.

### **57220 Loyers et charges - CAT / CATp (extra-muros)**

Charges de loyers pour les immeubles d'exploitation des CAT / CATp extra-muros selon le contrat de bail et autres loyers reconnus par la DGCS.

### **57230 Amortissements - CAT / CATp (extra-muros)**

Charges d'amortissements des immobilisations affectées spécifiquement à l'exploitation des CAT / CATp extra-muros.

### **57240 Autres charges - CAT / CATp (extra-muros)**

Charges diverses liées à l'exploitation des CAT / CATp extra-muros.

## COMPTES DE PRODUITS D'EXPLOITATION (CLASSE 6)

### 60 TAXES D'HÉBERGEMENT

#### 606 RÉSIDENTS DOMICILIÉS HORS CANTON

##### 60600 Participation soins des résidents "C" hors canton (forfaits PLAISIR)

Produits liés aux forfaits versés par les caisses-maladie pour les prestations de soins des résidents « C » non domiciliés dans le canton de Vaud.

##### 60601 Participation socio-hôtelière des résidents "C" hors canton (forfait SOHO)

Produits liés à la facturation aux résidents hors canton du forfait journalier - journées "C" - pour les prestations socio-hôtelières.

##### 60605 Participation des résidents "C" hors canton aux coûts des soins

Produits liés à la facturation aux résidents hors canton de la participation aux coûts des soins LAMal.

##### 60610 Contribution financière "FinRes" d'autres cantons pour résidents hors canton

Produits liés à la contribution financière d'autres cantons au titre du financement résiduel des soins pour les résidents non-vaudois.

##### 60620 Contribution financière de l'Etat (DGCS) pour pension "C" des résidents hors canton

Produits liés à la contribution financière versée par l'Etat pour les résidents hors canton au titre des aides individuelles (PC, LAPRAMS, aides sociales) destinées à la couverture de la facturation des journées "C".

##### 60660 Participation soins des résidents "NM" hors canton

Produits liés aux versements des caisses-maladie pour les prestations de soins des résidents « NM » (lits non médicalisés) non domiciliés dans le canton de Vaud.

##### 60661 Participation socio-hôtelière des résidents "NM" hors canton (forfait SOHO)

Produits liés à la facturation aux résidents hors canton du forfait journalier - journées "NM" (lits non médicalisés) - pour les prestations socio-hôtelières.

##### 60665 Participation des résidents "NM" hors-canton aux coûts des soins

Produits liés à la facturation aux résidents hors canton de la participation au coût des soins des lits non médicalisés.

##### 60670 Contribution financière de l'Etat (DGCS) pour pension "NM" des résidents hors canton

Produits liés à la contribution financière versée par l'Etat pour les résidents hors canton au titre des aides individuelles (PC, LAPRAMS, aides sociales) destinées à la couverture de la facturation des journées "NM" (lits non médicalisés).

## **607 RÉSIDENTS DOMICILIÉS DANS LE CANTON**

### **60710 Participation soins des résidents "C" (forfait PLAISIR)**

Produits liés aux forfaits versés par les caisses maladie pour les prestations de soins des résidents "C".

### **60711 Participation socio-hôtelière des résidents "C" (forfait SOHO)**

Produits liés à la facturation aux résidents du forfait journalier - journées "C" - pour les prestations socio-hôtelières.

### **60715 Participation des résidents "C" aux coûts des soins**

Produits liés à la facturation aux résidents « C » de la participation aux coûts des soins LAMal.

### **60720 Contribution financière de l'Etat (DGCS) pour pension "C"**

Produits liés à la contribution financière versée par l'Etat pour les résidents au titre des aides individuelles (PC, LAPRAMS, aides sociales) destinées à la couverture de la facturation des journées "C".

### **60725 Contribution financière de l'Etat "FinRes" aux résidents au bénéfice des régimes sociaux (y.c. cas lourds 13+)**

Produits liés à la contribution financière de l'Etat au titre du financement résiduel des soins pour les résidents au bénéfice des régimes sociaux.

### **60726 Contribution financière de l'Etat "FinRes" aux résidents financièrement autonomes (y.c. cas lourds 13+)**

Produits liés à la contribution financière de l'Etat au titre du financement résiduel des soins pour les résidents financièrement autonomes.

### **60727 Contribution financière de l'Etat au renforcement des veilles**

Produits liés à la contribution financière de l'Etat au titre du renforcement des veilles du soir (entre 19h et 23 h) dans les établissements de 31 à 39 lits.

### **60730 Participation des résidents "C" hospitalisés en division A ou B et en cas d'absence provisoire**

Produits liés à la facturation du forfait journalier - journées "C" - aux résidents provisoirement hospitalisés en division "A" ou "B" et en cas d'absence provisoire.

### **60750 Allocations d'impotence de l'exercice en cours (y.c. hors canton)**

Produits liés aux allocations d'impotence versées par les caisses de compensation pour l'exercice en cours.

### **60760 Participation soins des résidents "NM"**

Produits liés aux versements des caisses-maladie pour les prestations de soins des résidents "NM" (lits non médicalisés).

### **60761 Participation socio-hôtelière des résidents "NM" (forfait SOHO)**

Produits liés à la facturation aux résidents du forfait journalier - journées "NM" (lits non médicalisés) - pour les prestations socio-hôtelières.

### **60765 Participation des résidents "NM" aux coûts des soins**

Produits liés à la facturation aux résidents « NM » (lits non médicalisés) de la participation aux coûts des soins LAMal.

### **60770 Contribution financière de l'Etat (DGCS) pour pension "NM"**

Produits liés à la contribution financière versée par l'Etat pour les résidents « NM » (lits non médicalisés) au titre des aides individuelles (PC, LAPRAMS, aides sociales) destinées à la couverture de la facturation des journées "NM".

### **60780 Participation de résidents "NM" hospitalisés en division A ou B et en cas d'absence provisoire**

Produits liés à la facturation du forfait journalier - journées "NM" (lits non médicalisés) - aux résidents provisoirement hospitalisés en division "A" ou "B" et en cas d'absence provisoire.

### **60790 Participation financière des résidents en court séjour**

Produits liés à la participation financière du résident en court séjour.

### **60791 Contribution financière complémentaire de l'Etat pour le court séjour**

Produits liés à la contribution financière de l'Etat pour les résidents en court séjour (y.c. supplément pour CS).

### **60794 Participation assurance maladie des résidents en court séjour**

Produits liés aux forfaits versés par les caisses-maladie pour les prestations de soins des résidents en court séjour.

### **60795 Participation soins des résidents en court séjour**

Produits liés à la facturation aux résidents en court séjour de la participation aux coûts des soins LAMal.

### **60796 Contribution financière de l'Etat « FinRes » aux résidents en court séjour**

Produits liés à la contribution financière de l'Etat au titre du financement résiduel des soins pour les résidents en court séjour.

## **609 DIVERS PRODUITS**

### **60920 Montants attribués par des fonds (y.c. fonds apprentis, fonds pertes sur débiteurs, etc.)**

Produits liés aux versements de la CEESV (ou l'Etat) pour la participation aux divers fonds affectés.

### **60930 Prestations non comprises dans les forfaits journaliers**

Produits liés aux prestations effectuées par des prestataires externes indépendants et refacturées aux assureurs.

### **60940 Variation de la provision sur débiteurs douteux (ducroire)**

Produits / charges résultant de la variation de la provision pour débiteurs douteux.

### **60950 Pertes sur débiteurs**

Charges relatives à la valeur des créances définitivement irrécouvrables – acte de défaut de biens - à la date de clôture des comptes (31 décembre), à l'exception des créances sur les organismes publics (absence de risque d'insolvabilité).

## **609B PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS**

### **60960 Allocations d'impotence des exercices antérieurs (y.c. hors canton)**

Produits liés aux allocations d'impotence versées par les caisses de compensation pour les exercices antérieurs.

### **60970 Taxes d'hébergement**

Produits liés à facturation des taxes d'hébergement pour les exercices antérieurs.

### **60980 Corrections sur activité**

Corrections de produits liées à la restitution des journées d'hébergement ou d'autres activités non reconnues par l'Etat pour les exercices antérieurs.

### **60990 Autres recettes d'hébergement**

Produits divers sur les exercices antérieurs.

## **62 AUTRES PRESTATIONS MÉDICALES**

### **62300 Soins particuliers et veilles spéciales**

Produits liés aux soins médicaux particuliers et veilles spéciales, qui ne concernent pas le groupe 60.

### **62400 Ventes de médicaments**

Produits liés aux ventes de médicaments.

### **62500 Matériel de pansements et de soins**

Produits liés au matériel de pansements, de sutures et d'implantations.

### **62800 Prestations médicales particulières au personnel**

Produits liés aux prestations médicales particulières délivrées au personnel.

### **62900 Autres prestations médicales**

Produits liés aux autres prestations médicales (sans les honoraires des médecins), par ex. vente ou location d'appareils et instruments médicaux.

## **65 AUTRES PRESTATIONS AUX RÉSIDENTS**

### **65000 Prestations supplémentaires (PSAC & POS) hôtelières**

Produits liés à la facturation des prestations supplémentaires hôtelières (hors SoHo) librement choisies par les résidents.

### **65100 Prestations supplémentaires (PSAC & POS) paramédicales**

Produits liés aux prestations paramédicales non prescrites par un médecin, telles que physiothérapie, ergothérapie, pédicure, etc.

### **65200 Prestations supplémentaires annexes**

Produits liés aux autres prestations supplémentaires.

## **66 INTÉRÊTS CRÉANCIERS**

### **66500 Intérêts bancaires, CCP**

Produits d'intérêts bruts créanciers (sans déduction de l'impôt anticipé) sur les comptes bancaires et les comptes de chèques postaux. L'impôt anticipé doit être comptabilisé dans le compte 10630.

### **66600 Intérêts sur emprunts tiers**

Produits financiers sur les prêts ou comptes courants avec les tiers.

### **66800 Intérêts sur emprunts actionnaires ou associés**

Produits financiers sur les prêts ou comptes courants avec les actionnaires ou associés.

### **66900 Intérêts sur emprunts sociétés affiliées à un groupe**

Produits financiers sur les prêts ou comptes courants avec les sociétés ou fondations liées.

## **67 PRESTATIONS CAT / CATP**

### **67100 Recettes CAT / CATp versées par les caisses-maladie (LAMal)**

Produits liés aux forfaits versés par les caisses-maladie au titre des prestations de soins pour les usagers des CAT / CATp.

### **67120 Financement résiduel CAT / CATp versé par l'Etat**

Produits liés à la contribution financière de l'Etat au titre du financement résiduel des prestations de soins des CAT / CATp.

### **67200 Participation des usagers aux modules CAT / CATp**

Produits liés à la facturation aux usagers des modules d'accompagnement des CAT / CATp.

### **67210 Participation des usagers aux repas CAT / CATp**

Produits liés à la facturation aux usagers des repas pris dans les CAT / CATp.

### **67220 Participation des usagers aux transports CAT / CATp**

Produits liés à la facturation aux usagers des prestations de transports des CAT / CATp.

### **67300 Subvention modules CAT / CATp**

Produits liés aux subventions versées par l'Etat pour les prestations d'accompagnement des CAT / CATp.

### **67400 Subventions transports CAT / CATp**

Produits liés aux subventions versées par l'Etat pour les prestations de transports des CAT / CATp.

### **67900 Autres recettes CAT / CATp**

Produits divers liés à l'exploitation du CAT / CATp.

## **68 PRESTATIONS AU PERSONNEL ET À DES TIERS**

Produits faisant partie de l'exploitation de l'établissement, pour autant qu'ils entrent dans le cadre de la mission contractuelle et que les charges y afférentes soient enregistrées dans les comptes d'exploitation. Dans le cas contraire, ils doivent figurer en hors exploitation.

### **68000 Nourriture du personnel et à des tiers**

Produits liés aux ventes de nourriture au personnel et aux tiers.

### **68010 Fourniture de repas à domicile**

Produits liés à la fourniture de repas à domicile et aux tiers.

### **68020 Recettes brutes de la cafétéria**

Produits liés aux prestations de la cafétéria.

### **68030 Atelier hôtelier (filière psy) – fourniture de repas**

Produits liés à la fourniture de repas aux tiers dans le cadre d'un atelier de réinsertion de la filière psychiatrique.

### **68040 Atelier hôtelier (filière psy) – nuitées**

Produits liés à la location de chambres aux tiers dans le cadre d'un atelier de réinsertion de la filière psychiatrique.

### **68300 Vente au personnel et à des tiers**

Produits liés aux diverses ventes au personnel et aux tiers, par exemple aliments, articles de ménage, mobilier, matériel de bureau, imprimés, etc.

### **68500 Recettes brutes téléphone, radio, TV**

Produits issus des téléphones, radios et TV mis à disposition ou vendus au personnel et aux tiers.

### **68900 Autres recettes d'exploitation**

Autres produits liés aux prestations fournies au personnel et aux tiers.

## **69 DIVERS, SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, DONS ET LEGS**

### **69000 Remboursements des frais et prestations privés de l'exploitant ou autres**

Produits issus des remboursements par l'exploitant ou d'autres des frais et prestations privés enregistrés dans les comptes de l'entité.

### **69500 Contributions contractuelles et subventions d'exploitation**

Produits liés aux subventions versées par les communes, cantons (subventions spécifiques) et autres entités publiques au titre des mandats de prestations ou d'autres activités d'utilité publique.

### **69590 Corrections sur contributions contractuelles et subventions d'exploitation**

Corrections de produits liées au décompte final des subventions d'exploitation en cas de restitution.

### **69600 Autres dons et legs affectés reçus des tiers pour l'exploitation**

Produits liés aux financements obtenus des tiers, y compris sous forme de dons ou legs affectés, devant être utilisés conformément à la volonté des donateurs pour l'exploitation de l'entité. Les dons et legs affectés pour les achats d'équipements et l'entretien immobilier doivent être comptabilisés dans la classe 5.

### **69650 Autres dons et legs non affectés reçus des tiers pour l'exploitation**

Produits liés aux dons et legs non affectés – assortis d'aucune condition d'utilisation ou de remboursement par les donateurs – et librement utilisables pour l'exploitation de l'entité.

### **69700 Produits exceptionnels / extraordinaires**

Produits non récurrents n'apparaissant que très rarement dans le cadre de l'activité courante d'exploitation et qui ne sont pas prévisibles. Ils résultent d'événements particuliers et exceptionnels qui ont lieu au cours de l'exercice. Ces produits exceptionnels ou extraordinaires sont présentés à part, pour autant qu'ils soient significatifs, c'est-à-dire que leur montant justifie une présentation séparée. *Ex. : produits pour indemnités pour préjudices, dissolutions de provisions superflues, produits issus des réévaluations comptables, bénéfices de change exceptionnels, bénéfices exceptionnels sur aliénations d'actifs immobilisés d'exploitation, etc.*

### **69900 Divers**

Produits divers d'exploitation qui ne peuvent pas être imputés dans les comptes susmentionnés.

## **COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES HORS EXPLOITATION (CLASSE 7)**

Les produits et charges des activités hors exploitation doivent faire l'objet d'une comptabilité analytique, basée sur des clés de répartition pertinentes, fiables et pérennes, permettant d'apprécier l'évaluation des montants imputés dans les comptes ci-dessous.

### **70 IMMEUBLES EN EXPLOITATION ANNEXE**

#### **PRODUITS**

##### **70800 Loyers**

Produits liés aux loyers des immeubles destinés aux activités annexes et hors exploitation.

##### **70900 Autres produits**

Autres produits liés aux immeubles destinés aux activités annexes et hors exploitation.

#### **CHARGES**

##### **70000 Charges de personnel**

Charges de personnel liées aux immeubles destinés aux activités annexes et hors exploitation.

##### **70100 Intérêts hypothécaires et autres intérêts d'emprunts**

Charges d'intérêts hypothécaires et d'autres intérêts d'emprunts liées aux immeubles destinés aux activités annexes et hors exploitation.

##### **70200 Assurances et taxes**

Charges d'assurances et taxes liées aux immeubles destinés aux activités annexes et hors exploitation.

##### **70300 Entretien et réparations**

Charges d'entretien et de réparations liées aux immeubles destinés aux activités annexes et hors exploitation.

##### **70400 Acquisitions et investissements**

Charges liées à l'acquisition et au renouvellement du mobilier et des équipements pour les immeubles destinés aux activités annexes et hors exploitation.

##### **70500 Dotations aux amortissements**

Charges d'amortissements des immeubles, du mobilier et d'équipements destinés aux activités annexes et hors exploitation.

##### **70600 Chauffage, éclairage, nettoyage**

Charges de chauffage, d'éclairage et de nettoyage liées aux immeubles destinés aux activités annexes et hors exploitation.

##### **70700 Autres charges**

Autres charges liées aux immeubles destinés aux activités annexes et hors exploitation.

## **71 DOMAINES AGRICOLES**

### **PRODUITS**

#### **71600 Produits d'exploitation agricole**

Produits issus de l'exploitation des domaines agricoles.

### **CHARGES**

#### **71000 Charges de personnel**

Charges de personnel des domaines agricoles.

#### **71100 Marchandises**

Achats de marchandises pour les domaines agricoles.

## **72 CAFÉTÉRIA, KIOSQUE**

### **PRODUITS**

#### **72600 Produits des prestations (cafétéria, kiosque)**

Produits liés aux prestations d'une cafétéria ou d'un kiosque.

### **CHARGES**

#### **72000 Charges de personnel**

Charges de personnel d'une cafétéria ou d'un kiosque.

#### **72100 Marchandises**

Achat de marchandises d'une cafétéria ou d'un kiosque.

## **73 LOGEMENTS PROTÉGÉS (LP)**

### **PRODUITS**

#### **73800 Produits de loyer**

Produits liés aux loyers des logements protégés.

#### **73900 Autres produits**

Autres produits des logements protégés.

### **CHARGES**

#### **73000 Charges de personnel**

Charges de personnel des logements protégés.

#### **73200 Charges de loyer**

Charges de loyer des logements protégés.

## **73700 Autres charges**

Autres charges des logements protégés.

## **75 ORGANISATION DE SOINS À DOMICILE (OSAD)**

### **PRODUITS**

#### **75600 Prestations de soins selon LAMal**

Produits liés à la facturation des prestations de soins LAMal délivrées par l'OSAD.

#### **75605 Financement résiduel versé par l'Etat**

Produits liés à la contribution financière de l'Etat au titre du financement résiduel des prestations de soins délivrées par l'OSAD.

#### **75610 Aide à domicile**

Produits liés aux prestations d'aides à domicile délivrées par l'OSAD.

#### **75620 Repas**

Produits liés à la facturation des repas aux usagers de l'OSAD.

#### **75630 Autres prestations d'aide et de soins à domicile**

Produits liés aux autres prestations d'aide et de soins à domicile délivrées par l'OSAD.

#### **75700 Dons et legs**

Produits liés aux dons et legs de tiers reçus par l'OSAD.

#### **75710 Allocations d'impotence facturées**

Produits des allocations d'impotence facturées par l'OSAD.

#### **75720 Autres revenus (location, intérêts, etc.)**

Produits divers ou autres revenus de l'OSAD.

#### **75800 Autres produits obtenus auprès de l'entité**

Produits issus d'autres prestations en lien avec l'entité exploitante de l'OSAD.

### **CHARGES**

#### **75000 Charges de personnel soignant**

Charges de personnel soignant de l'OSAD.

#### **75010 Charges des autres personnels**

Charges des autres personnels de l'OSAD.

#### **75100 Charges sociales du personnel soignant**

Charges sociales du personnel soignant de l'OSAD

**75110 Charges sociales des autres personnels**

Charges sociales des autres personnels de l'OSAD.

**75170 Autres frais de personnel**

Autres charges de personnel de l'OSAD.

**75190 Charges de personnel soignant extérieur**

Charges de personnel soignant extérieur à l'OSAD.

**75191 Charges des autres personnels extérieurs**

Charges des autres personnels extérieurs à l'OSAD.

**75300 Autres frais d'exploitation**

Autres charges d'exploitation de l'OSAD.

**75310 Charges immobilières**

Charges immobilières liées aux bâtiments destinés à l'exploitation de l'OSAD.

**75390 Autres charges d'exploitation facturées par l'entité**

Autres charges d'exploitation facturées à l'OSAD par l'entité exploitante.

**75391 Autres charges immobilières facturées par l'entité**

Autres charges immobilières facturées à l'OSAD par l'entité exploitante.

**76 ENCADREMENT SOCIO-ÉDUCATIF (PRADO PHASE I ET II)**

**PRODUITS**

**76800 Prestations de services liées à l'encadrement socio-éducatif**

Produits de l'activité d'encadrement socio-éducatif.

**CHARGES**

**76000 Charges de personnel socio-éducatif**

Charges de personnel de l'activité d'encadrement socio-éducatif.

**76100 Charges sociales du personnel socio-éducatif**

Charges sociales de personnel de l'activité d'encadrement socio-éducatif.

**76700 Autres charges de l'encadrement socio-éducatif**

Autres charges de l'activité d'encadrement socio-éducatif.

## **78 PRODUITS ET CHARGES DE CAPITAUX**

### **PRODUITS**

#### **78600 Produits des titres, placements et participations**

Produits des titres, placements et participations qui ne sont pas en rapport avec l'exploitation principale ou la mission de l'entité.

### **CHARGES**

#### **78000 Charges des titres, placements et participations**

Charges financières sur les titres, placements et participations qui ne sont pas en rapport avec l'exploitation principale ou la mission de l'entité.

#### **78100 Moins-values sur titres et immobilisations financières**

Moins-values sur les titres et immobilisations financières. En contrepartie, la moins-value sur les titres est comptabilisée dans le compte 10040, et celle sur les immobilisations financières est comptabilisée dans le compte 14900.

## **79 AUTRES PRODUITS ET CHARGES HORS EXPLOITATION**

### **PRODUITS**

#### **79600 Autres dons et legs non liés à la mission de l'entité**

Produits liés aux dons et legs reçus de tiers pour les activités annexes et hors exploitation ou en faveur du personnel de l'entité.

#### **79800 Autres produits hors exploitation**

Autres produits liés aux activités hors exploitation.

### **CHARGES**

#### **79000 Autres charges hors exploitation**

Autres charges liées aux activités hors exploitation.

## **79EX PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS HORS EXPLOITATION**

### **79850 Produits exceptionnels**

Produits non récurrents n'apparaissant que très rarement dans le cadre de l'activité hors exploitation et qui ne sont pas prévisibles. Ils résultent d'événements particuliers et exceptionnels qui ont lieu au cours de l'exercice. Ces produits exceptionnels ou extraordinaires sont présentés à part, pour autant qu'ils soient significatifs, c'est-à-dire que leur montant justifie une présentation séparée. *Ex. : produits pour indemnités pour préjudices, dissolutions de provisions superflues, produits issus des réévaluations comptables, bénéfiques de change exceptionnels, bénéfiques exceptionnels sur aliénations d'actifs immobilisés d'exploitation, etc.*

### **79870 Charges exceptionnelles**

Charges non récurrentes n'apparaissant que très rarement dans le cadre de l'activité hors exploitation et qui ne sont pas prévisibles. Elles résultent d'événements particuliers et exceptionnels qui ont lieu au cours de l'exercice. Ces charges exceptionnelles ou extraordinaires sont présentées à part, pour autant qu'elles soient significatives, c'est-à-dire que leur montant justifie une présentation séparée. *Ex. : charges pour indemnités pour préjudices, dotations exceptionnelles aux provisions, pertes de change exceptionnelles, pertes exceptionnelles sur aliénations d'actifs immobilisés d'exploitation, etc.*

## **IMPÔTS, VARIATION DES FONDS AFFECTÉS ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT (CLASSE 8)**

### **IMPÔTS**

#### **80000 Impôts directs sur le bénéfice et capital (personnes morales, RI et SNC)**

Charges d'impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Pour les RI et SNC, la charge d'impôts est calculée sur le bénéfice réalisé de l'exercice courant, après avoir comptabilisé le salaire de l'exploitant (RI) ou des associés (SNC). Cette provision spécifique d'impôt est fondée sur l'art.11 du règlement RCLPFES. Elle correspond au maximum à 41.5% du bénéfice réalisé, soit 30% (art. 8 impôts communaux) et 11.5% (art. 214 LIFD).

### **VARIATION DES FONDS AFFECTÉS**

Les détails des mouvements affectant les fonds, provisions et réserves durant l'exercice doivent figurer dans l'annexe III « Fonds, provisions et réserves » de la formule de reporting.

#### **80010 Attribution aux fonds affectés (y.c. dons et legs reçus de tiers)**

Le compte est utilisé pour l'affectation au passif du bilan (comptes 20815, 20820 et 20825) des fonds récoltés (dons et legs, etc.) durant l'exercice.

#### **80020 Diminution ou utilisation des fonds affectés (y.c. dons et legs reçus de tiers)**

Le compte est utilisé pour la dissolution ou l'utilisation des fonds affectés figurant dans les comptes 20815, 20820 et 20825.

#### **80801 Attribution au fonds d'acquisition et de renouvellement mobilier**

Le compte est utilisé pour l'affectation au compte 20810 de l'excédent annuel du forfait mobilier (forfait non utilisé).

#### **80802 Diminution du fonds d'acquisition et de renouvellement mobilier**

Le compte est utilisé pour le prélèvement sur le fonds d'acquisition et de renouvellement mobilier figurant dans le compte 20810.

#### **80805 Attribution au fonds d'entretien immobilier**

Le compte est utilisé pour l'affectation au compte 20800 de l'excédent annuel du forfait d'entretien immobilier (forfait non utilisé).

#### **80806 Diminution du fonds d'entretien immobilier**

Le compte est utilisé pour le prélèvement sur le fonds d'entretien immobilier figurant dans le compte 20800.

## RÉPARTITION DU RÉSULTAT

### **812231 Attribution à la réserve spéciale (RCLPFES)**

Le compte est utilisé pour l'affectation au compte 21230 « Réserve spéciale (RCLPFES) » de la part non distribuée du bénéfice réalisé de l'exercice courant.

### **812232 Diminution de la réserve spéciale (RCLPFES)**

Le compte est utilisé pour la dissolution ou l'utilisation de la réserve spéciale figurant dans le compte 21230, selon les modalités prévues à l'article 11 RCLPFES. Cette dissolution ou utilisation est soumise à l'accord formel du Département, sur demande motivée de l'entité, cas échéant sur préavis du contrôleur des comptes.

### **812101 Attribution à la réserve générale issue du bénéfice**

Le compte est utilisé pour l'attribution au compte 21210 « Réserve générale issue du bénéfice » de la part du bénéfice de l'exercice devant être affectée à la réserve générale.

### **812102 Diminution de la réserve générale issue du bénéfice**

Le compte est utilisé pour la dissolution ou l'utilisation de la réserve générale figurant dans le compte 21210 « Réserve générale issue du bénéfice ».

### **812111 Attribution à la réserve pour actions propres**

Le compte est utilisé pour l'attribution au compte 21211 « Réserve pour actions propres » de la réserve légale liée à l'acquisition ou la détention des actions propres, conformément aux dispositions légales en vigueur.

### **812112 Diminution de la réserve pour actions propres**

Le compte est utilisé pour la dissolution ou l'utilisation de la réserve pour actions propres figurant dans le compte 21211 « Réserve pour actions propres », conformément aux dispositions légales en vigueur.

### **812121 Attribution à la réserve de réévaluation**

Le compte est utilisé pour l'attribution au compte 21212 « Réserve de réévaluation » de la réserve de réévaluation d'actifs, conformément aux dispositions légales en vigueur.

### **812122 Diminution de la réserve de réévaluation**

Le compte est utilisé pour la dissolution ou l'utilisation de la réserve de réévaluation d'actifs figurant dans le compte 21212 « Réserve de réévaluation », conformément aux dispositions légales en vigueur.

### **812201 Attribution aux réserves statutaires**

Le compte est utilisé pour l'attribution au compte 21220 « Réserves statutaires » de la part du bénéfice de l'exercice ou des fonds libres devant être affectée aux réserves statutaires, conformément aux termes des statuts en vigueur.

### **812202 Diminution des réserves statutaires**

Le compte est utilisé pour la dissolution ou l'utilisation des réserves statutaires figurant dans le compte 21220 « Réserves statutaires », conformément aux termes des statuts en vigueur.

### **812211 Attribution aux réserves à but spécifique**

Le compte est utilisé pour l'attribution au compte 21221 « Réserves à but spécifique » de la part du bénéfice de l'exercice ou des fonds libres devant être affectée aux réserves à but spécifique, conformément aux décisions du Conseil ou de l'organe compétent selon les statuts.

### **812212 Diminution des réserves à but spécifique**

Le compte est utilisé pour la dissolution ou l'utilisation des réserves à but spécifique figurant dans le compte 21221 « Réserves à but spécifique », conformément aux décisions du Conseil ou de l'organe compétent selon les statuts.

### **812221 Attribution aux réserves à but non spécifique**

Le compte est utilisé pour l'attribution au compte 21222 « Réserves à but non spécifique » de la part du bénéfice de l'exercice devant être affectée aux réserves à but non spécifique.

### **812222 Diminution des réserves à but non spécifique**

Le compte est utilisé pour la dissolution ou l'utilisation des réserves à but non spécifique figurant dans le compte 21222 « Réserves à but non spécifique ».

### **82185 Dividendes et tantièmes**

Le compte est utilisé pour l'affectation de la part du bénéfice de l'exercice et des réserves libres distribuée sous forme de dividende et de tantièmes aux actionnaires ou associés.

## **APPORTS ET PRÉLÈVEMENTS PRIVÉS (CLASSE 9)**

### **90100 Apports privés (+) / Ventilation du déficit / perte**

Le compte est utilisé, avant intégration du résultat au bilan, pour l'attribution des augmentations d'apports privés (RI et SNC).

### **90200 Prélèvements privés (-) / Ventilation de l'excédent / bénéfice**

Le compte est utilisé, avant intégration du résultat au bilan, pour l'affectation des prélèvements privés (RI et SNC).